

UN RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE ACADEMIQUE DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

L'académie de Lille s'est engagée dans une politique volontariste et ambitieuse pour vaincre le décrochage scolaire. La baisse de 8% du nombre de décrocheurs potentiels constatée en décembre 2015 montre que la politique académique de sécurisation de parcours va dans le bon sens. Pour autant, ce sont encore 12 100 jeunes, dont 65% de ces jeunes issus de la voie professionnelle, qui ont été repérés comme potentiellement décrocheurs, soit 8,3% de la population de jeunes de plus de 16 ans de l'académie.

Face à ce constat, la nouvelle circulaire académique de lutte contre le décrochage scolaire du 9 mars 2016 fait appel à la mobilisation de tous les acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire. Elle met l'accent sur la persévérance scolaire et la prévention du décrochage, tout en maintenant la mobilisation partenariale au service des jeunes ayant déjà quitté le système éducatif. Cette politique ambitieuse se déploie à travers deux nouveaux dispositifs d'envergure soutenus par les fonds européens : LE DISPOSITIF PERSEVAL sur l'axe prévention et le DISPOSITIF ACADEMIQUE IEJ sur l'axe remédiation.

AXE PREVENTION

La prévention du décrochage scolaire est une priorité académique avec la volonté d'ancrer toujours plus la lutte contre le décrochage scolaire dans les établissements, au sein de la classe et au cœur de l'action pédagogique et éducative. Cette politique de prévention s'articule autour de trois axes prioritaires :

- **Intervenir dès les premiers signes du décrochage.** Des signes précurseurs doivent alerter la communauté éducative et donner lieu, dès leur apparition, à une prise en charge et un accompagnement (l'absentéisme doit être rigoureusement suivi et rapidement traité). De la même façon, des réponses éducatives appropriées seront apportées dans les délais les plus brefs à toute manifestation témoignant d'un mal-être à l'école ou d'un désinvestissement scolaire.
- **Développer des stratégies éducatives et pédagogiques qui encouragent la persévérance scolaire.**
Renforcer une approche plus personnalisée des apprentissages à travers notamment des actions disciplinaires ou interdisciplinaires ou des parcours innovants. La **semaine de la persévérance scolaire du 21 au 26 mars** a été expérimentée **dans trois bassins d'éducation (Lille Ouest, Lens Hénin Liévin, Sambre Avesnois)**. Elle a été l'occasion de mobiliser toute la communauté éducative autour du décrochage scolaire et de valoriser l'engagement des équipes mais aussi des jeunes et de leur famille.
La thématique de la journée de l'innovation a porté cette année sur la prévention du décrochage scolaire.
- **Sécuriser les parcours d'orientation et de formation.**
Mettre en œuvre le Parcours Avenir, considérer l'orientation comme un processus évolutif, modulable et réversible qui doit permettre des ajustements de parcours à tous les niveaux, assurer une meilleure sécurisation des parcours en seconde professionnelle et en première année de CAP, améliorer le suivi des élèves ayant échoué à l'examen.

► **LE DISPOSITIF PERSEVAL, PERSEVérance scolaire dans l'Académie de Lille (ANNEXE 1)**

Ce dispositif permet de déployer et d'accompagner chaque axe de la politique académique de prévention qui doit se décliner au sein des EPLE. Il permet de financer et de coordonner un ensemble d'actions conduites sur ces axes, dans les écoles et les établissements du second degré. Il soutient l'innovation pédagogique et éducative ainsi que l'expérimentation et la recherche. Il fait appel au fonds social européen à hauteur de 2,3 M€ sur 36 mois.

AXE REMEDIATION

Il s'agit également d'améliorer l'efficacité de la politique de remédiation afin de :

- **Renforcer les modalités de repérage et d'accompagnement des jeunes**
- **Diversifier et personnaliser les réponses pour faciliter le retour en formation.**

► **LE DISPOSITIF ACADEMIQUE IEJ, INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES (ANNEXE 2)**

Ce dispositif s'adresse aux personnes de 16 à 25 ans qui ont quitté le système scolaire sans qualification. Il permet d'optimiser le repérage et l'accompagnement des jeunes, il propose aux jeunes les plus éloignés de la formation une offre globale modulaire (découverte professionnelle, renforcement des compétences, travail sur l'estime de soi et sur l'engagement, entrée en apprentissage) qui permet d'élaborer leur parcours individualisé avec possibilité de tutorat. (Annexe3) Ce dispositif s'inscrit dans l'appel à projet commun Etat/Région sur l'initiative pour l'emploi des jeunes avec un montant de près de 6 M€ de financements européens.

DISPOSITIF de PERSEVérance scolaire de l'Académie de Lille - PERSEVAL (septembre 2014 - août 2017)

Actions 1

Renforcer la prévention du décrochage scolaire au sein des écoles, des collèges et des lycées

- Classes relais
- Parcours relais
- Actions du réseau FoQualE et de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

Actions 2

Développer des parcours d'intégration scolaire pour les jeunes à besoins spécifiques

- Jeunes allophones (non ou peu scolarisés dans leur pays d'origine) : dispositif Passerelles
- Jeunes handicapés
- Jeunes de retour en formation initiale

Actions 3

Promouvoir des démarches expérimentales valorisant la persévérance scolaire
 (en lien avec le SEPIA)

- Actions favorisant l'intégration et la réussite scolaire de tous
- Actions visant à renforcer l'autonomie des élèves, l'estime de soi, l'appétence pour l'école et les apprentissages
- Actions en direction des familles

Actions 4

Inscrire les actions dans une démarche qualité et un cadre de pilotage cohérent

- Mutualiser et diffuser des innovations et ressources pédagogiques
- Améliorer la connaissance du décrochage dans l'académie pour identifier les voies de prévention
- Former et professionnaliser les équipes éducatives
- Informer, communiquer auprès des jeunes, de leur famille, de la communauté éducative et des partenaires de l'école, notamment à l'occasion de la Semaine de la persévérance scolaire
- Evaluer les dispositifs
- Gouvernance et gestion administrative et financière

CONTACTS

Chefs de projet : Richard BOSSIS et Dorothee HOLTZER
 Chargée de projet : Audrey HERNANDEZ
ce.perseval@ac-lille.fr **03 20 15 94 02**

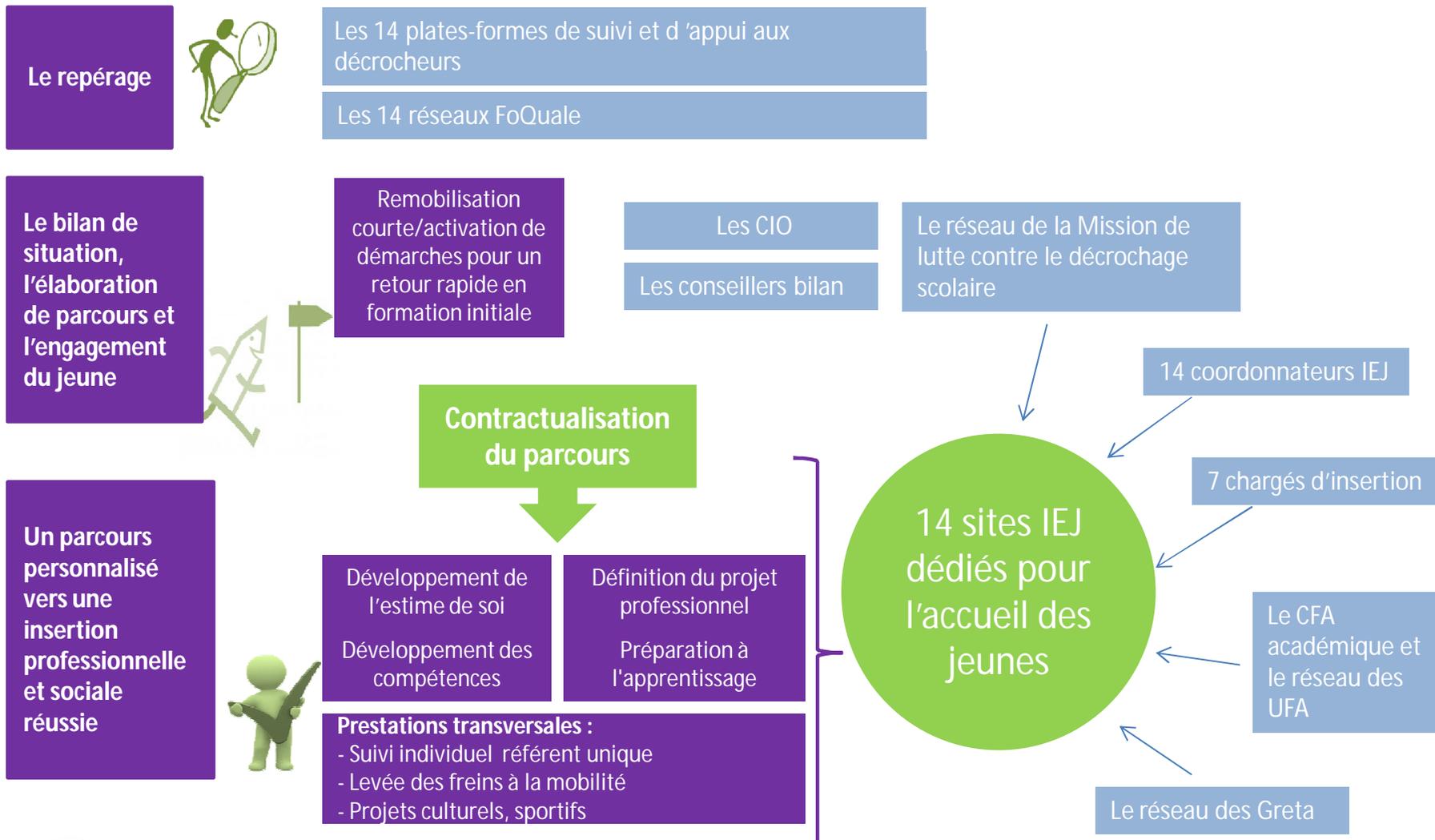


Le dispositif académique IEJ 2016-2017

Acteurs / Réseaux

CONTACT

Chef de projet : Aurélie CAULIER
03 20 15 62 10
aurelie.caulier@ac-lille.fr



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes

NOUVEAU

LE TUTORAT

Pour renforcer les actions de prévention des ruptures de parcours scolaire et d'appui aux jeunes déscolarisés, l'académie de Lille a mis en place le tutorat. Ce dispositif est cofinancé par l'union européenne dans le cadre de deux projets (PERSEVAL et dispositif IEJ).

Il vise deux publics spécifiques à accompagner :

- Des élèves de collège et lycée en risque de rupture scolaire ou nécessitant un accompagnement renforcé afin de sécuriser leur intégration (par exemple pour des jeunes allophones) ou leur réintégration scolaire (notamment dans le cadre du droit au retour en formation) ;
- Des jeunes sans solution qu'il s'agit de remobiliser et d'accompagner sur un parcours d'accès à la qualification et à l'emploi (jeunes NEET). Cet accompagnement sera effectué dans le cadre du dispositif IEJ – phase 2 en plus de leur parcours personnalisé.

Durée du tutorat

La durée de l'accompagnement est variable et adaptée au regard de la situation du jeune et de ses besoins lors de sa prise en charge.

Le nombre d'heures d'accompagnement en face à face sera plafonné à 40 heures par jeune, avec un engagement de 3 à 10 mois selon la problématique du jeune.

Contenu du tutorat

Le tuteur assure un suivi individualisé et personnalisé du jeune avec lequel il noue une relation de confiance.

Il est chargé d'accompagner et de suivre le jeune dans ses démarches administratives, d'orientation et d'insertion sociale et professionnelle, en lien avec sa famille.

Force de propositions, il est un soutien pour le jeune avec qui il entretient des contacts réguliers, permettant à celui-ci de se mobiliser dans la construction de son parcours.

Le tuteur intervient dans une dynamique partenariale et de complémentarité sans se substituer aux professionnels compétents.

Dans le cadre d'un parcours individualisé de retour en formation à tout moment de l'année, le tuteur prend en compte les problématiques du jeune pour favoriser son intégration et l'élaboration de son parcours individualisé. Il sera l'interface avec l'équipe éducative et la vie scolaire.

Les missions du tuteur

- La définition d'objectifs fixés avec le jeune ;
- Un suivi régulier avec lui et sa famille le cas échéant sur l'état d'avancement de ses démarches ;
- L'identification des leviers à activer pour le projet du jeune ;
- La recherche des bons interlocuteurs professionnels ;
- Une aide à la prise de contacts ;
- Un appui à la mise en œuvre des démarches effectuées auprès des divers partenaires ;

Et le cas échéant :

- Un accompagnement lors de forums, visites, rencontres avec les professionnels de l'orientation et de la formation afin de l'aider dans l'élaboration de son projet.

Pour mettre en place le tutorat pour un jeune : contacter le coordonnateur MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire), le conseiller d'orientation psychologue ou le référent décrochage de l'établissement.

Pour plus d'information

Site académique (<http://www1.ac-lille.fr/>) - Rubrique « Recrutement » - « Tuteurs pour projets académiques de prévention et de lutte contre le décrochage ».